

Tentative de suicide à l'internat

Le L.P. est situé en centre ville. Il accueille 507 élèves, de la classe de troisième D.P. 6 à une section post baccalauréat de type FCIL, et prépare à 3 CAP, 4 BEP et 4 baccalauréats professionnels. Le L.P. accueille également 11 jeunes autistes au sein d'une classe UPI.

La carte des formation est très large : métiers du tertiaire, des services, de la communication et des carrières sanitaires. Ce large spectre inclut deux sections à recrutement académique, ce qui vaut au L.P d'être doté d'un internat filles de 60 places, malgré une accessibilité facile par les transports en commun.

Le L.P. jouit d'une bonne réputation- les élèves parlent de « Rolls des L.P », réputation confirmée chaque année par un taux de réussite assez nettement supérieur aux taux académiques. Les locaux, récents (1995) et agréables, constituent une vitrine attrayante pour l'établissement. A chaque commission annuelle d'affectation, le prorata demandes / places varie, selon les sections, de 2/1 à 25/1, ce qui permet de remplir les sections en n'examinant que les premiers choix des candidats. Cette orientation choisie se traduit par une ambiance générale apaisée. Peu d'incidents, une Maison des lycéens et une Association sportive actives, un corps professoral stable mais très inégalement investi dans les projets.

L'internat, lui aussi bénéficie de locaux agréables – il est situé au 4^{ème} et dernier étage du bâtiment principal et offre à chaque chambre une perspective magnifique sur la ville. Il est de fait très demandé : chaque année les C.P.E., en charge des inscriptions, se voient obligées d'élaborer des listes d'attente en fonction de la distance du lieu d'habitation, en priorisant les sections à recrutement académiques, puis les élèves les plus jeunes.

Le lycée était jusqu'à récemment lié par convention à d'autres établissements, à qui 15 places étaient réservées. Cette année seul un LEGT d'une cité voisine proposant une section inter académique est accueilli, et pour un nombre très limité de places : 7 en l'occurrence. De plus, le Proviseur du L.P. a signalé à son collègue que la convention, annuelle, ne serait pas reconduite à la rentrée 2008 et ce afin de pouvoir accueillir toutes les élèves du L.P demandeuses.

Le service de nuit est équitablement réparti sur les quatre personnels logés (cadres A).

La gestion et l'animation tant pédagogique que culturelle de l'internat, sont, quant à elles, confiées par délégation aux CPE, assistées de 2 postes d'AED répartis sur 3 personnes physiques : un poste à plein temps et 2 mi-temps.

La proximité des hôpitaux vaut à l'établissement de ne pas bénéficier d'un poste d'infirmière de nuit : sur l'externat, un demi poste d'infirmières et un demi poste d'assistante sociale constituent l'équipe médico-sociale.

L'internat fonctionne du lundi au jeudi (les élèves rejoignent leur domicile le vendredi soir).

Emilia réside à 100 km du L.P. Elle a intégré une section à recrutement académique, en première année de baccalauréat professionnel. Elle a pris place dans une chambre de 3 jeunes filles poursuivant les mêmes études dont une, Céline, provient du même lycée qu'elle.

A l'occasion de l'inscription d'Emilia, nous apprenons qu'elle est adoptée : la réservation de place s'est faite par fax : les parents et Emilia effectuaient fin juin dernier un voyage au Guatemala, pays d'origine d'Emilia.

Dès le premier mois de cours, Emilia déclenche, sur l'externat, plusieurs crises de tétanie : ma collègue CPE et la surveillante d'externat interviennent, en l'absence de l'infirmière, et notent une durée inhabituelle pour une telle crise (45 minutes) : Emilia en sort épuisée et fait depuis lors l'objet d'une attention particulière des maîtresses d'internat, à la demande de ma collègue.

Le père, joint par la collègue CPE, évoque des difficultés scolaires : c'est parce qu'elle a de mauvaises notes, et que sa camarade de classe et de chambre, Céline, se moque d'elle, que sa fille stresse. Il indique que sa fille n'a aucune facilité, sauf dans le domaine professionnel choisi (les arts

graphiques) et qu'elle en souffre d'autant plus que son frère (le fils biologique du couple), lui, réussit brillamment ses études.

L'infirmière, informée, convoque Emilia à une visite médicale : aucun facteur d'inquiétude particulière n'est relevé.

Les maîtresses d'internat la trouvent toutefois triste et engagent un dialogue avec elle, en aparté, pour savoir si elle souhaite changer de chambre. Emilia accepte, mais ne donne pas l'impression de fuir à tout prix sa voisine.

Le mardi 5 octobre au matin, une maîtresse d'internat demande à me parler. Elle a échangé la veille au soir des propos avec Emilia, à l'occasion de l'arrivée d'un courrier du Guatemala.

Emilia est, depuis l'été, bouleversée par la misère de sa famille biologique : Elle a appris qu'elle avait 19 frères et sœurs, de pères différents, et a constaté des conditions de vie misérables. Elle termine son récit en expliquant à la maîtresse d'internat qu'elle est aussi malheureuse parce qu'elle subit elle-même des violences répétées à la maison.

J'en informe l'assistante sociale, présente le mardi au L.P. Cette dernière convoque Emilia.

Emilia ne se présente pas. Une surveillante est envoyée la récupérer en cours : Emilia ne dit rien à l'A.S. Cette dernière est inquiète du fait du comportement fuyant, voire prostré, d'Emilia. Nous en discutons et convenons de demander à la maîtresse d'internat d'arriver un peu plus tôt de sorte qu'elle puisse rencontrer l'A.S. en présence d'Emilia pour l'aider à redire les faits évoqués le soir précédent.

L'entretien ne donne rien non plus, Emilia se rétracte.

Le vendredi après-midi, nouvelle crise d'Emilia. Ma collègue, de service, appelle les pompiers car la crise n'en finit pas. Elle informe le Proviseur qui accepte, à la demande des pompiers, qu'une S.E l'accompagne : Emilia sera examinée au pavillon N de l'hôpital voisin.

Entre temps, dans l'après-midi une forte odeur de brûler s'échappant du couloir des appartements de fonction, et faute d'en identifier la provenance, le Proviseur fait évacuer le lycée. Lorsqu' Emilia rejoint le lycée avec la SE, elle nous trouve tous dans la rue.

Je les réceptionne, leur explique le motif d'évacuation, et risque un trait d'humour en indiquant à Emilia que, du coup, elle n'a pas manqué de cours ! Elle me sourit (c'est la première fois que je la vois sourire). Elle nous explique que le médecin des urgences lui a fait une prescription médicale, qu'elle se sent mieux et peut rentrer en train sans que nous sollicitons ses parents. Nous nous en tenons là.

Le lundi matin, elle est absente. Je laisse un message sur le fixe de la famille dès 10H. La maman me rappelle à midi. Elle m'explique qu'elle a envoyé sa fille consulter un homéopathe, rendez vous pris en urgence pour le lundi matin, pour adapter une thérapie plus douce que celle prescrite par l'hôpital. Elle m'indique toutefois être allée chercher la prescription de l'hôpital et me parle pour le rendez vous du matin d'« acte manqué » : sa fille a emprunté un bus dans le mauvais sens, le temps perdu lui a valu de ne pas être reçue par l'homéopathe, qui avait entre temps accueilli le patient suivant. Elle m'indique qu'Emilia devrait arriver sous peu au lycée, qu'elle l'a conduite au train de 11 heures. Effectivement, à 13H20, Emilia se présente au bureau. Elle me montre son mot d'absence. J'en profite pour lui dire que j'ai eu sa mère au téléphone et qu'il faut qu'elle me présente son ordonnance. J'en fais immédiatement une copie pour l'infirmière et demande à Emilia de passer la voir dans l'après-midi pour se faire établir la posologie. Elle en convient et part en cours. J'avertis l'infirmière, qui assure le lundi soir son service jusqu'à 19 heures.

Le mardi se déroule sans incident.

Le mercredi matin, l'assistante sociale reçoit Emilia pour l'informer qu'elle a fait un signalement au procureur : elle s'est rendu compte que les crises intervenaient toujours en fin de semaine et prend au sérieux les propos rapportés par la M.I. Le proviseur est informé.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, nouvelle crise. C'est le proviseur qui est de service. Comme il essaie de la remettre sur son lit (elle est tétanisée par terre à côté du lit), elle se débat fortement. Il descend alerter les pompiers. Ceux-ci sont débordés, ont plusieurs urgences en cours : le médecin du Samu donnent quelques conseils (l'isoler, réduire l'oxygénation par un sac plastique) et s'engage à envoyer les pompiers si le Proviseur rappelle. Entre temps, les maîtresses d'internat sont parvenues à calmer Emilia. Elle dort lorsque le Proviseur remonte.

Le jeudi matin, à la fin du cours d'EPS qui clôt la matinée, nouvelle crise. Le professeur d'EPS appelle les pompiers. Ces derniers évacuent à nouveau Emilia au pavillon N.

L'A.S. prévenue, alerte les services sociaux de l'hôpital sur la situation de cette jeune.

A 15Heures, Emilia revient, fatiguée et affamée. Ma collègue lui récupère au self de quoi se sustenter et lui permet de se coucher à l'infirmerie.

L'hôpital a prévenu la famille. Le soir venu, les parents se présentent au lycée. Emilia est alors au bureau auprès de ma collègue : elle est passée récupérer son carnet de liaison.

Lorsqu'elle voit son père arriver, elle éclate en pleurs, demande à ma collègue de la protéger, dit ne pas vouloir rentrer chez elle. Ma collègue demande aux parents d'attendre qu'Emilia aille chercher ses affaires à l'internat. Elle fait monter Flaminia par l'ascenseur et court prévenir le Proviseur. A l'internat, Emilia, en pleine crise de nerfs, se livre à la maîtresse d'internat et donne des détails sur les agressions subies, dénonce son frère et son père, puis dit que non, pas son père : « ça s'est arrêté ». Elle indique avoir déjà essayé de porter plainte en 2003, mais que sa mère avait refusé de porter plainte à sa place, comme la procédure l'exige pour les mineurs.

La M.I. informe immédiatement ma collègue. Le Proviseur appelle l'A.S. Celle-ci prend conseil auprès de son AS chef du rectorat car le numéro du procureur de service ne répond pas. L'AS chef habite le quartier, informe qu'elle arrive immédiatement et conseille d'appeler la brigade des mineurs.

Le Proviseur a entre temps appelé la Police. Les hommes du commissariat viennent chercher les parents qui ne savent pas ce qui se passe. Alors que l'A.S. en chef, arrivée sur place, souhaite prendre la responsabilité d'informer les parents de la procédure, le Proviseur insiste pour le faire avec elle. Il livre dans cet échange le détail de la plainte d'Emilia.

L'A.S. en chef est gênée : les parents n'auraient pas dû être informés avant d'être interrogés par la police.

De son côté, Emilia est prise en charge par la brigade des mineurs pour témoigner. La M.I. l'accompagne.

A 21 heures, la brigade des mineurs ramène Emilia et la M.I. Emilia a déposé à charge contre son frère. Un second « repas improvisé » lui est servi, cette fois chez le Proviseur (ma collègue ne pensait pas qu'Emilia reviendrait : elle pensait à un placement immédiat).

Emilia se couche.

Au petit matin, la M.I. commence l'appel par la chambre d'Emilia : elle la trouve inerte dans son lit : elle a ingurgité des Lexomils et a laissé un mot d'adieu sous son lit.

Elle prévient immédiatement le proviseur lequel appelle les pompiers. Emilia est évacuée dans le coma. Dans la matinée, la mère appelle l'infirmière du lycée pour savoir comment la nuit s'est passée : l'infirmière l'informe de la situation. La mère veut porter plainte, sa fille n'aurait pas dû disposer de médicaments. Elle veut aussi porter plainte contre l'A.S. pour diffamation.

Le Proviseur réunit l'ensemble de l'équipe éducative pour un débriefing dans son bureau.

Il a pris des nouvelles d'Emilia : cette dernière a été réanimée, et est gardée en observation. Elle fera l'objet d'une mesure de placement et ne repartira pas chez ses parents.

Au retour des vacances de Toussaint, nous apprenons par ses parents qu'Emilia a été placée dans un service psychiatrique. Ils souhaitent rencontrer le Proviseur et récupérer les affaires de leur fille.

A l'issue de cet entretien, le Proviseur doute : « une chance sur deux qu'on se soit trompé ».